

PROTÉGEZ-VOUS / PROTÉGEZ NOUS

Consignes sanitaires ACO - MAJ 02.01.2022

Ce protocole est établi en vue du bon déroulement des cours et de la protection des adhérents ainsi que de leurs professeurs, dans le cadre de la situation sanitaire actuelle. Il pourra être modifié en fonction des directives gouvernementales et des nécessités de l'association.

Merci par avance de votre compréhension, de votre bienveillance et de votre attention afin que tout se déroule dans les meilleures conditions possibles.

[Le pass sanitaire est obligatoire à partir de 12 ans pour pratiquer l'ensemble de nos activités.](#)

Des contrôles seront réalisés tout au long de l'année par des bénévoles de l'association ou vos professeurs.

Le Pass sanitaire c'est quoi?

- Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h
- Un certificat de vaccination complète (3 doses pour les plus 65 ans, applicable à l'ensemble des majeurs au 15/01/22)
- Un certificat de rétablissement du Covid-19 de plus de 11 jours et moins de 6 mois.

Rappel des gestes barrières à respecter :

- Port du masque durant l'ensemble vos déplacements en dehors de la pratique, sauf pour la musique (dès l'âge de 6 ans)
- Respect de la distanciation physique
- Nettoyage fréquent des mains
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Éviter de se toucher le visage

- Toute personne présentant des signes de maladie pouvant s'apparenter au Covid ne doit pas se présenter au cours et doit prévenir le professeur et/ou le référent de son activité. En cas de doute, vous pouvez également demander l'avis de votre médecin.

Il en va de même pour les personnes ayant contracté le Covid-19 dans les 11 derniers jours précédant le cours.

- Pour les activités de danse le port du masque reste obligatoire pour l'ensemble de vos déplacements, en dehors de la pratique (à partir de l'âge de 6 ans).
- Merci, dans la mesure du possible, de vous présenter au cours en tenue et de n'apporter avec vous que le strict nécessaire. Pensez à prendre une bouteille d'eau personnelle, ainsi que votre stylo au moment des inscriptions ou des différentes démarches nécessaires durant l'année.
- Les toilettes seront accessibles durant le cours.
- Dans les salles, dans la mesure du possible, des portes seront dédiées aux entrées et aux sorties (se rapprocher de vos référents d'activités pour connaître les détails concernant votre activité et les spécificités de chaque salle). Merci d'essayer d'arriver à l'heure pour éviter les croisements possibles entre les différents cours.
- Les surfaces de contacts usuelles (poignées de porte...) feront l'objet d'une désinfection avant et après chaque cours. Les locaux seront aérés régulièrement par vos professeurs.
- Si l'activité que vous pratiquez utilise des accessoires ou des instruments qui appartiennent à l'association et qui sont prêtés aux adhérents, merci également de vous référer aux responsables de l'activité ou à vos professeurs, pour en connaître les modalités d'utilisation.

En ce qui concerne nos activités de musique et chant :

- Le port du masque est obligatoire également lors de la pratique de la guitare et du piano
- Pour le chant, le masque peut être retiré : une distance de 2m ainsi qu'une vitre transparente sépare l'élève du professeur